

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

Fondettes, le 7 juillet 2020

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2020
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 32
Pouvoir : 1

L’an deux mille vingt, le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est rassemblé dans la salle Michel Petrucciani à l’Espace culturel de l’Aubrière, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, François PILLOT, Corinne LAFLEURE, Sylvain DEBEURE, Nathalie LECLERCQ, Hervé CHAPUIS, Laëtitia DAVID, Serge GRANSART, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Gérard PICOT, Catherine PARDILLOS, Joëlle BOIVIN, Philippe BOURLIER, Anne DUMANT, Frédéric JAMET, Françoise FRAYSSE, Alain CERVEAU, Valérie DUNAS, David BRAULT, Benoît SAVARY, Nolwenn LANDREAU, Anne MENU, Solène ETAME NDENGUE, Gaëlle GENEVRIER GALLICE, Camille LECUIT, Pascal CHAZARIN, Adrien COCHET, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Davy COSSON, Thierry DREANO.

Le vote du compte administratif s’est déroulé sous la présidence de Dominique SARDOU, 1ère Adjointe au Maire, Monsieur Le Maire ayant quitté la salle.

Représenté par pouvoir : Christophe GARNIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU

Secrétaires de séance : François PILLOT, Nathalie WILLAUME-AGEORGES

Session ordinaire

1. DL20200706M01 – Finances locales – Débat sur les orientations budgétaires 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Davy COSSON, Thierry DREANO), prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2020.

2. DL20200706M02 – Approbation du compte de gestion du budget principal 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Davy COSSON, Thierry DREANO), déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour le budget principal de l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019 –				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	Réalisations	4 595 283,99 €	11 504 134,52 €	16 099 418,51 €
Dépenses	Réalisations	4 144 489,50 €	10 310 299,53 €	14 454 789,03 €
Résultat	Excédent	450 794,49 €	1 193 834,99 €	1 644 629,48 €
	Déficit	–	–	--

3. DL20200706M03 – Approbation du compte de gestion du budget annexe du lotissement Garreau 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Davy COSSON, Thierry DREANO), déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour le budget annexe du lotissement Garreau de l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT GARREAU – EXERCICE 2019 –				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	Réalisations	118 464,64 €	101 667,33 €	220 131,97 €
Dépenses	Réalisations	310 800,00 €	118 464,64 €	429 264,64 €
Résultat	Excédent			
	Déficit	- 192 335,36 €	- 16 797,31 €	- 209 132,67 €

4. DL20200706M04 – Approbation du compte administratif du budget principal 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame Dominique SARDOU, Première Adjointe au Maire pour présider le vote du compte administratif 2019, et par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Davy COSSON, Thierry DREANO), approuve le compte administratif du Maire pour le budget principal de l'exercice 2019, qui s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019 –				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	Réalisations	4 595 283,99 €	11 504 134,52 €	16 099 418,51 €
Dépenses	Réalisations	4 144 489,50 €	10 310 299,53 €	14 454 789,03 €
Résultat	Excédent	450 794,49 €	1 193 834,99 €	1 644 629,48 €
	Déficit	–	–	--

5. DL20200706M05 – Approbation du compte administratif du budget annexe du lotissement Garreau 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame Dominique SARDOU, Première Adjointe au Maire pour présider le vote du compte administratif 2018 et par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Davy COSSON, Thierry DREANO), approuve le compte administratif du Maire pour le budget annexe du Lotissement Garreau de l'exercice 2019, qui s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT GARREAU – EXERCICE 2019 –				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	Réalisations	118 464,64 €	101 667,33 €	220 131,97 €
Dépenses	Réalisations	310 800,00 €	118 464,64 €	429 264,64 €
Résultat	Excédent			
	Déficit	- 192 335,36 €	- 16 797,31 €	- 209 132,67 €

6. DL20200706M06 – Affectation du résultat du budget annexe du lotissement Garreau 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Davy COSSON, Thierry DREANO), constate les résultats du budget annexe du lotissement Garreau de l'exercice 2019 et décide de reverser l'excédent de fonctionnement sur le budget général 2020 compte tenu de la clôture du budget annexe Garreau

RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT GARREAU 2019	MONTANT
Résultat cumulé de fonctionnement	5 577,06 €
Résultat à reverser sur le budget principal 2020 avant la clôture définitive du budget annexe du lotissement Garreau	

7. DL20200706M07 – Clôture du budget annexe du lotissement Garreau 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Davy COSSON, Thierry DREANO), décide de procéder à la clôture du budget annexe Garreau de l'exercice 2019 dont l'excédent de fonctionnement de 5 577,06 € sera reversé sur le budget principal 2020.

8. DL20200706M08 – Affectation du résultat du budget principal 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Davy COSSON, Thierry DREANO), constate les résultats du budget principal de l'exercice 2019 et décide l'affectation du résultat 2019 au budget principal 2020 comme suit ;

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT
Résultat de fonctionnement excédentaire cumulé de l'année 2019	2 087 248,40 €
Couverture du besoin de financement en section d'investissement (1068)	1 031 766,90 €
Report en fonctionnement (002) à inscrire au budget primitif 2020*	1 055 481,50 €

*Plus le résultat excédentaire du budget annexe du lotissement Garreau sera reversé pour un montant de 5 577,06 € sur le budget principal 2020.

9. DL20200706M09 – Bilan des acquisitions et cessions 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Davy COSSON, Thierry DREANO), prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2019 annexé au compte administratif 2019.

10. DL20200706M10 – Débat sur la formation des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des actions de formation des élus de l'exercice 2019 (2 875 €) ; décide de fixer à 3 000 euros, le montant des crédits ouverts pour la formation des élus en 2019 ; détermine l'orientation de la formation des élus ; dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020.

11. DL20200706M11 – Suppression de l'exonération de taxe foncière sur le bâti de moins de deux ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 2 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Thierry DREANO), décide la suppression de l'exonération de taxe foncière sur le bâti de moins de deux ans pour la part qui revient à la Commune sur les constructions tel que repris dans l'exposé.

12. DL20200706M12 – Vote des taux des impositions directes locales 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2020 comme suit :

Taxes	Taux 2020
Taxe d'habitation	19,67 %
Taxe sur le foncier bâti	24,81 %
Taxe sur le foncier non bâti	58,35 %

13. DL20200706M13 – Vote des subventions aux associations pour 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions aux associations pour un montant de 614 792 €, y compris le fonds de soutien aux projets culturels et solidaires pour 2100 € (les subventions versées par la Métropole s'élèvent à 51 295 € au total), Monsieur Sylvain DEBEURE, Président de la FDUC ayant quitté la salle et ne participant ni aux débats ni au vote de la présente ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 du budget principal de l'exercice en cours. Le montant attribué pour 2020 au titre de l'accompagnement scolaire (dissocié du dispositif de subventionnement annuel classique) s'élève à 3 750 €.

14. DL20200706M14 – Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'extension du centre de loisirs La Môme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour l'extension du centre de loisirs La Môme, sis 50, rue des Chaussumiers ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir les formalités administratives, à déposer les autorisations d'urbanisme et à signer tout document en application de la présente délibération.

RÉPARTITION PLURIANNUELLE DU FINANCEMENT EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS			
DÉPENSES		RECETTES	
ANNÉE 2020			
Dépenses préliminaires	9 352,00 €	DETR Participation de la ville	80 000,00 € 20 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	30 110,00 €		
SPS -CT	4 500,00 €		
Travaux	56 038,00 €		
S/TOTAL TTC 2020	100 000,00 €	S/TOTAL TTC 2020	100 000,00 €

RÉPARTITION PLURIANNUELLE DU FINANCEMENT EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS			
DÉPENSES		RECETTES	
ANNÉE 2021			
Maîtrise d'œuvre	15 055,60 €		
SPS-CT	4 500,00 €		
Travaux	435 962,00 €		
Extérieurs	9 000,00 €		
Aléas	20 482,40 €	Participation de la ville	485 000,00 €
S/TOTAL TTC 2021	485 000,00 €	S/TOTAL TTC 2021	485 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL TTC	585 000,00 €	TOTAL GÉNÉRAL TTC	585 000,00 €

15.DL20200706M15 – Aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique – Création d'un fonds de soutien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un fonds de soutien à destination des habitants de Fondettes pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, au moyen du versement d'une subvention à hauteur de 50 % du montant de l'achat d'un vélo par foyer, avec un maximum de 300 € par achat, à compter du 1^{er} août 2020 ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes formalités administratives et à signer tout document en application de la présente délibération.

16.DL20200706M16 – Aide à la destruction des nids de frelons asiatiques – Création d'un fonds de soutien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un fonds de soutien à destination des habitants de Fondettes pour la destruction des nids de frelons asiatiques : la Commune prendra en charge une participation de 50% du montant de la prestation (plafonnée à 80 € par an et par particulier) correspondant à la destruction des nids situés sur les terrains privés sous réserve de l'autorisation de leurs propriétaires et de la constatation par les services de la Ville ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes formalités administratives et à signer tout document en application de la présente délibération.

17.DL20200706M17 – Vote du budget général 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, parpar 30 voix pour et 3 contre (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Davy COSSON, Thierry DREANO), vote le budget général 2020 :

BUDGET PRIMITIF DE FONDETTES 2020	
⇒ BUDGET GÉNÉRAL	16 898 520 €
Section de fonctionnement.....	12 233 820 €
Section d'investissement.....	4 664 700 €

BUDGET GÉNÉRAL		BUDGET GÉNÉRAL	
16 898 520,00 €		16 898 520,00 €	
Recettes réelles de Fonctionnement	11 172 761 €	Dépenses Réelles de Fonctionnement	10 108 820 €
Excédent Antérieur Reporté	1 061 059 €	Autofinancement	2 125 000 €
Recettes réelles d'Investissement	2 539 700 €	Dépenses d'investissement	4 664 700 €
Autofinancement	2 125 000 €		

18.DL20200706M18 – Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'actualiser les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2021 comme suit :

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) à Fondettes		
Dimension	Montant 2020 (en m ² /an)	Montant 2021 (en m ² /an)
Enseigne		
- Inférieure à 12 m ²	Exonération	Exonération
- Entre 12 m ² et 50 m ²	32 €	32,40 €
- Supérieure à 50 m ²	64 €	64,80 €
Dispositif publicitaire et pré-enseigne		
- Support non numériques < 50 m ²	16 €	16,20 €
- Support non numériques > 50 m ²	32 €	32,40 €
- Support numériques < 50 m ²	48 €	48,60 €
- Support numériques > 50 m ²	96 €	97,20 €

19.DL20200706M19 – Avenant n°2 à la convention de participation financière entre la Ville, le Département et le Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Davy COSSON, Thierry DREANO), adopte l'avenant n°2 à la convention tripartite financière passée entre la Commune de Fondettes, le Département d'Indre et Loire et le Syndicat Mixte de restauration de Fondettes, portant suppression des participations à l'investissement au titre de l'année 2020 ; autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant. approuve n'y a pas de transfert de charges relatif au remboursement d'emprunt.

20.DL20200706M20 – Approbation du montant des charges transférées à Tours métropole Val de Loire pour 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport 2020 de la commission locale d'évaluation des transferts, son annexe financière et le montant des transferts de charges :

- 1) Contribution de fonctionnement : le montant de l'ACTP (allocation compensatrice de Taxe professionnelle) est fixé à 187 972,67 € en 2020
- 2) Contribution d'investissement : au vu des projets d'investissement en voirie, éclairage public, eaux pluviales, le montant s'élève à 1 090 000 € hors taxes par an. Il n'y a pas de transfert de charges relatif au remboursement d'emprunt.

21.DL20200706M21 – Demande de fonds de concours auprès de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande auprès de Tours Métropole Val de Loire l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 168 858 € au titre de l'opération de création de l'Arboretum et l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 4 675 € au titre de l'acquisition de matériel sportif pour le dojo communautaire ; adopte les plans de financements et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

22.DL20200706M22 – Convention d'objectifs avec l'association culturelle et d'animations de Fondettes « L'Aubrière »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention d'objectifs avec l'association culturelle et d'animation de Fondettes " L'Aubrière" (siège : 3 rue de la Buzette à Fondettes) pour l'année 2019 ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir et tout document en application de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

23.DL20200706M23 – Convention d'objectifs avec l'association familiale de Fondettes « La Môme »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention d'objectifs avec l'Association Familiale de Fondettes "La Môme" (siège : 50 rue des Chaussumiers à Fondettes) pour l'année 2019 ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir et tout document en application de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

24.DL20200706M24 – Convention d'objectifs avec l'Association « L'Alerte Sportive de Fondettes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention d'objectifs avec l'association « L'Alerte Sportive de Fondettes » (siège : Allée de la Poupardière à Fondettes) pour l'année 2019 ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

25.DL20200706M25 – Convention-cadre pour la réouverture progressive des écoles publiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention-cadre tripartite visée par Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale et Madame la Préfète d'Indre-et-Loire relative à la continuité scolaire ; autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout acte et pièces en exécution de la présente délibération.

26.DL20200706M26 – Convention 2S2C avec l'État pour soutenir l'ouverture de l'école Dolto

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention relative à la continuité scolaire et à la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire, à signer avec l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation Nationale ; autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention ainsi que toutes pièces en exécution de la présente délibération.

27.DL20200706M27 – Règlement général de gestion des salles communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur général de gestion des salles communales et ses annexes ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents en exécution de la présente délibération.

28.DL20200706M28 – Règlement intérieur des activités municipales « Les Rendez-vous Sports »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur des activités municipales « Les Rendez-vous Sports » et son annexe ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents en exécution de la présente délibération.

29.DL20200706M29 – Cession de la parcelle ZE 21 située au lieu-dit La Grande Laize Ouest

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder aux demandeurs la parcelle boisée communale, cadastrée ZE 21, d'une superficie de 280 m², située au lieudit « La Grande Laize Ouest », moyennant le prix de 1 600 euros, les frais d'acte notarié étant à la charge des acquéreurs ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant.

30.DL20200706M30 – Servitude conventionnelle de passage sur la parcelle communale ZX 63 au lieu-dit Le Chaussé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la servitude de passage sur la parcelle communale ZX 63, située au lieu-dit Le Chaussée au profit des demandeurs tel que repris dans l'exposé ; autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention et l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier ; précise que les frais d'acte notarié seront à la charge des bénéficiaires de la servitude.

31.DL20200706M31 – Demande de permis de construire valant autorisation de travaux pour la mise aux normes de l'église Saint-Symphorien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en conformité de l'église Saint-Symphorien au regard de la sécurité incendie ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à déposer la demande de permis de construire valant autorisation de travaux pour la mise en conformité de l'Église Saint-Symphorien ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à diligenter toute étude, accomplir toutes formalités administratives et signer tout documents se rapportant à la présente délibération.

32.DL20200706M32 – Renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles vivants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à se porter candidat à l'obtention de licences d'entrepreneur de spectacles vivants :

- la licence d'exploitant de lieux : salle Michel Petrucciani et salle Jacques Villeret sur le site du Centre culturel de l'Aubrière, et la Grange des Dîmes (1ère catégorie),
- la licence de producteur de spectacles (2ème catégorie),
- la licence de diffuseur de spectacles (3ème catégorie) ;

et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.

33.DL20200706M33 – Composition de la commission communale des impôts directs – liste des contribuables dressée par le conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dresser la liste des contribuables pour la constitution de la commission communale des impôts directs par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, suivant la proposition de Monsieur Le Maire.

LISTE DES CANDIDATS A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS	
Catherine PARDILLOS	Franck SIROTTEAU
Jean-Paul LAUNAY	Jacques AMETEAU
Michel BAPT	Marie-Christine LAPEYRE
Jean-Maurice GUEIT	Jacques BORIOUS
Étienne ROUXEL	Jean-Marie GROJEAN
Michel PASQUIER	Jacqueline MERCIER
Jean-Marie JANKOWSKI	Catherine BERTHELOT
Corinne LAFLEURE	Jean-Claude BOUGET
Michel TREMEAU	Françoise LE GUILLOU
Lucienne ROULLET	Gérard PICOT
Philippe DUBOIS	Joanny MINOC
Françoise GEORGIN	Christophe MAURICE
Michel GUITTEAU	Antonio TOMAS
Monique GEORJON	Guy JUDE
Christian CAUMONT	Philippe BOURLIER
Françoise FERRAND	Nathalie LECLERCQ

● Délégations du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, depuis le 6 janvier 2020 et durant la période d'état d'urgence sanitaire. Toutes les décisions du maire sont affichées à la porte de la mairie.

Affiché à Fondettes, le 8 juillet 2020

Le Maire de Fondettes,
Cédric de Oliveira



Hôtel de ville
35 rue Eugène Goüin - CS 60018 – 37230 Fondettes
☎ 02 47 88 11 11 / Fax : 02 47 42 29 82 / Courriel : mairie@fondettes.fr
www.fondettes.fr